

L'ÉPINOCHÉ SAINT-LEGER - RÉGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR 2019

1. Le prix de la carte de pêche « L'ÉPINOCHÉ » comprend automatiquement le timbre piscicole. Que vous le preniez ou pas le prix reste le même.
2. Tout pêcheur doit être porteur du permis de l'état.
3. La réglementation de la Région Wallonne est en vigueur.
4. La pêche est ouverte du 16 mars 2019 au 30 septembre 2019.
5. En prenant la carte de pêche à l'Épinoche, les preneurs acceptent de se soumettre au contrôle des gardes. Les gardes de la société sont les membres du comité. Toute personne qui refuse le contrôle est exclue de la société de pêche et sa carte de pêche est résiliée.
Toute personne en infraction lors d'un contrôle sera sanctionnée après décision de l'AG.
6. La taille de prélèvement de la truite est de **24cm**.
7. Le quota journalier est de **5 truites par jour**.
8. Le quota annuel est de **30 truites par an**.
9. RAPPEL : Les **ARDILLONS** sont **INTERDIT** → **règlement RW**.
10. **Chaque truite prélevée doit être inscrite immédiatement dans le carnet de capture.**

PESTE PORCINE : Accès aux parcours de pêche

Dans la zone tampon et noyau (voir carte) : il est interdit de se rendre à la pêche dans les cours d'eau contiguës à des terrains boisés. Sont concernés : les terrains en friche (terrains sur lesquels poussent : buissons, arbustes et arbres), les terrains accessoires des bois et forêts tels que espaces couverts d'habitats naturels, dépôts de bois, gagnages, marais, étangs, coupe-feu.

Cependant, si la bande boisée située le long d'un cours d'eau ou d'une pièce d'eau n'excède pas une largeur de 10 mètres, la pratique de la pêche est autorisée.

Par conséquent la pêche sur la partie de parcours situé entre la station d'épuration et la barrière n'est plus possible. La pêche reste autorisée du terrain de basquet de Chouppa jusqu'à la station d'épuration.

En cas de découverte de sanglier mort ou malade il est obligatoire de contacter le call center **1718** ou les préposés locaux du DNF et les véhicules de surveillance. Il ne doit y avoir aucun contact physique avec l'animal.

Numéros GSM des véhicules de surveillance des cantonnements DNF concernés :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------|
| 1. Arlon : 0477/911.001 | 3. Habay : 0477/912.001 |
| 2. Florenville : 0477/942.001 | 4. Virton : 0477/913.001 |

REMPOISSONNEMENTS :

Truites à taille pêchable	Truitelles
<ul style="list-style-type: none">▪ 40kg fond propre : avant ouverture▪ 20kg fond propre : 25 avril▪ 20kg fond propre : 23 mai	<ul style="list-style-type: none">▪ Janvier 2019 – environ 300 truitelles de Rabais▪ + de 600 truitelles du Fonds piscicole en octobre 2019

Dates de fermeture pour empoissonnements :

Pêche fermée du 25 au 26 avril 2019 et du 23 au 24 mai 2019

RÈGLES DE BONNES CONDUITE :

- En cas d'engagement coupez le fil à ras de la gueule et remettez le poisson à l'eau dans de bonnes conditions.
- Tout pêcheur qui constate une pollution est tenu d'informer les autorités SOS Pollutions : 070/23.30.01, appel gratuit, 24h sur 24.
- Veuillez à la propreté sur les lieux de pêche.